

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2020

Etaient présents : **Jean-Yves SIGAUD, Nicole PEIX, Alette de WYNDT, Sandrine DEBELS, Marie Josèphe AYASSE, Olivier ROSSIT, Vincent GASPARD DOS SANTOS, Jean-François PIZZABALLA, Pauline BAYLE, Christian BRUNEL, Gérard VASCHALDE.**

Secrétaire de séance : **Pauline BAYLE.**

Pouvoir :

Compte-tenu des conditions sanitaires actuelles et en raison du respect des gestes barrières et des consignes de distanciation physiques, Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux que la séance ait lieu à huis clos. Les membres présents valident le huis clos à l'unanimité.

Approbation à l'unanimité par les conseillers municipaux du précédent mandat, du compte rendu du conseil municipal du 06/03/2020.

Délibération n° 1 : Election du Maire

La doyenne du Conseil Municipal a procédé à l'élection du Maire.

Une seule candidature a été proposée : Jean-Yves SIGAUD - Maire Sortant.

L'élection a eu lieu à bulletin secret.

Monsieur Jean-Yves SIGAUD a été élu Maire à l'unanimité par 11 voix.

Délibération n° 2 : Détermination du nombre d'Adjoints au Maire

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide la création de **trois postes d'adjoints.**

Délibération n° 3 : Election des Adjoints au Maire

Le Maire procède à l'élection des 3 adjoints.

Pour le poste de 1^{er} adjoint :

Une seule candidature : Madame Nicole PEIX

Madame Nicole PEIX a été élue par 10 voix pour et un bulletin blanc.

Pour le poste de 2^{ème} adjoint :

Une seule candidature : Monsieur Jean-François PIZZABALLA

Monsieur Jean-François PIZZABALLA a été élu par 10 voix pour et un bulletin blanc.

Pour le poste de 3ème adjoint :

Une seule candidature : Madame Aliette DE WYNDT

Madame Aliette DE WYNDT a été élue par 10 voix pour et un bulletin blanc.

Monsieur le Maire a procédé à la lecture de la Charte de l'Elu Local.

Il est prévu deux autres séances du conseil municipal les mardi 2 juin et mercredi 17 juin pour terminer la mise en place du fonctionnement et le vote du budget 2020.

Questions diverses :

Le marché d'été aura lieu à partir du 10 juillet 2020.

Séance levée à 21H30.